

TENEURS EN MATIÈRES AZOTÉES DANS LES COURS D'EAU

L'apport excessif de matières azotées dans les eaux de surface, sous la forme de nitrate (NO_3^-), d'azote ammoniacal (NH_4^+) ou d'azote présent dans des composés organiques, contribue à l'eutrophisation des eaux marines et perturbe les écosystèmes aquatiques et les services qu'ils rendent (pêche, baignade...).

Nitrate : une eau de qualité moyenne à très bonne

Le nitrate provient principalement de pollutions agricoles diffuses générées par l'emploi en excès d'engrais azotés minéraux ou organiques et, secondairement, des rejets d'eaux usées urbaines. En 2015, 97,5% de l'ensemble des sites de contrôle¹ présentaient une eau qualifiée de moyenne à très bonne au vu des normes² fixées pour le NO_3^- . En ne considérant que les sites pour lesquels une donnée est disponible chaque année, près de 87% des sites situés dans les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine présentaient une eau de qualité bonne à très bonne; dans le bassin de l'Escaut, plus de la moitié des sites communs (54,6%) présentaient une eau de qualité moyenne.

Azote ammoniacal : les eaux du bassin de l'Escaut sont de moins bonne qualité

Les autres matières azotées, notamment l'azote ammoniacal³ ou le nitrite (NO_2^-), proviennent de la dégradation par des bactéries de l'azote organique issu des rejets de stations d'épuration ou des déjections d'élevages. En 2015, 72,1% de l'ensemble des sites de contrôle présentaient une eau de qualité moyenne à très bonne pour le NH_4^+ . La situation est plus contrastée que pour le NO_3^- , certains cours d'eau affichant une qualité jugée mauvaise ou médiocre. Ceux-ci sont situés exclusivement dans le bassin de l'Escaut (Haine, Rhosnes...)¹, bassin densément peuplé où les activités industrielles et agricoles sont très présentes et où les débits assez faibles⁴ ne permettent pas de diluer les pollutions. Néanmoins, en 2015, la

plupart des sites communs du bassin de l'Escaut (64%) affichaient une eau de qualité moyenne. Près de 92% des sites communs situés dans les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine affichaient quant à eux une eau de qualité bonne à très bonne.

Tendance à l'amélioration

Malgré des variations interannuelles des pollutions azotées, liées notamment aux conditions météorologiques, une tendance à l'amélioration se dessine. Celle-ci s'explique par une réduction des flux d'azote agricole qui rejoignent les cours d'eau (-37% entre les périodes 1991-1995 et 2011-2015)⁵ suite à une meilleure gestion des fertilisants azotés imposée par le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA)⁶ dont le programme d'action a été révisé en juin 2014 en y introduisant des mesures plus contraignantes et des mécanismes de contrôle accrus. Elle résulte aussi de l'augmentation du taux d'équipement en stations d'épuration collectives (90,9% en 2015)⁷ et de la diminution des rejets azotés d'origine industrielle (-25% entre 1998 et 2013)⁸. L'amélioration observée devrait se poursuivre avec la mise en œuvre des mesures listées dans les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH)⁹ et certaines mesures du PGDA III.

[1] → Carte 28 | [2] AGW du 13/09/2012 | [3] Au-delà de certains seuils, le NH_4^+ peut provoquer des symptômes de toxicité aigüe chez de nombreux organismes aquatiques, notamment les poissons. | [4] → EAU 2 | [5] → SOLS 4 | [6] PGDA III d'application depuis le 15/06/2014 (AGW du 13/06/2014); → AGRI 9 | [7] → EAU 19 | [8] → EAU 4 | [9] PGDH 2016-2021 adoptés par le Gouvernement wallon le 28/04/2016; → EAU 21

Fig. EAU 6-1 État des cours d'eau selon la concentration en matières azotées en Wallonie

